

MOTION

Avenir des SDIS : rien ne va plus !

Par cette motion votée à la majorité – unanimité en assemblée générale nationale le 28 mars dernier, nous souhaitons attirer votre attention sur l'avenir de la sécurité civile en France et en Europe, sur l'avenir assombri de l'encadrement des SDIS et sur l'avenir de l'un des derniers services publics de proximité présents sur l'ensemble du territoire.

Sur le plan institutionnel :

- quel avenir pour notre modèle de sécurité civile suite à l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne ? Avenir Secours demande un statut spécifique du sauveteur ; ce n'est pas à la justice européenne de mettre à plat notre modèle de sécurité civile ;
- coût des services d'incendie et de secours : Avenir Secours demande la transparence et la levée d'un impôt direct par le SDIS ainsi que le récolement des taxes prélevées servant l'intérêt de nos missions (taxe des compagnies d'assurances) ;
- Avenir Secours demande que les SDIS soient reconnus comme des acteurs économiques et qu'on s'intéresse enfin au coût du sauvé (vies humaines, biens patrimoniaux, industriels, commerciaux etc...) ;
- fermetures de centres d'incendie et de secours : Avenir Secours dénonce le fait que les budgets des SDIS soient la variable d'ajustement des budgets des conseils départementaux.

Sur le volet cœur de métier :

- le secours d'urgence aux personnes : Avenir Secours demande la mise à plat du mode de qualification et de financement des carences ambulancières et l'intégration dans ce calcul des missions à caractère social ainsi que celles liées à la désertification médicale ;
- Service de santé et de secours médical : Avenir Secours demande une réelle reconnaissance de notre SSSM (opérationnel, statutaire...) ;
- secours en montagne : la montagne n'est pas une zone de non droit. Le commandement des opérations de secours comme l'exercice du secours en montagne appartient aux SDIS ;
- secours en mer : Avenir Secours réaffirme la prédominance des services d'incendie dans les secours comme dans la surveillance de la bande littorale ;
- agressions des sapeurs-pompiers : Avenir Secours réclame une réelle prise en compte de cette problématique pour garantir la sécurité des sapeurs-pompiers ;
- la santé des sapeurs-pompiers menacée : Avenir Secours demande des mesures efficaces et pragmatiques.

Sur le plan statutaire :

- un statut inadapté : Avenir Secours demande une commande politique pour enfin écrire un statut qui allie évolution de carrière et qualité du service public ;
- reconnaissance et valorisation des personnels des filières administrative, technique et spécialisée : Avenir Secours revendique leur place au sein de toutes les instances ;
- arrêt de la sur-cotisation CNRACL : Avenir Secours demande une décision politique à la hauteur des enjeux ;
- une passion, plusieurs carrières : Avenir Secours revendique la possibilité d'avoir plusieurs carrières avec une retraite proportionnelle.

Avenir Secours se tient à disposition pour argumenter l'ensemble des propositions.